

Prospective Jeunesse

Drogues
Santé
Prévention

88

Périodique trimestriel
octobre-décembre 2019

Des jeunes extra-ordinaires. Focus sur l'Aide à la jeunesse.

Le droit à la parole, un enjeu prioritaire,
de l'école à l'Aide à la jeunesse

Bernard De Vos

Samarc'Ondes :
quand les jeunes prennent le micro !

**Christian Falone
et Céline Janssens**

Jeunes en errance :
à la recherche d'une nouvelle réponse intersectorielle

Fanny Laurent

Des jeunes extra-ordinaires

En toute sincérité, nous ne savons pas ce qu'est un jeune ordinaire. Et sans doute que, si nous pensions le savoir, cela nécessiterait de réfléchir longuement à ce que cela dit de nous. En revanche, quand les travailleurs de Samarcande ont utilisé l'adjectif « extraordinaire » en insistant bien sur la césure qu'ils placent dans le mot, leur propos a tout de suite résonné à nos oreilles. Ces jeunes qui ne vont pas à l'école. Ou qui ne vivent pas avec leurs parents. Qui avancent sur un chemin cabossé. Ceux qu'on punit presque comme des adultes. Ces jeunes qui sortent de l'ordinaire. Dans ce numéro consacré à l'Aide à la Jeunesse, et aux questions qui gravitent autour, donner la parole à ces jeunes singuliers sera le fil rouge, de l'appel de Bernard De Vos pour les droits à l'expression des jeunes à la recherche de réponses adéquates pour ceux en situation de grande précarité, que nous présente Fanny Laurent.

Enfin, ce numéro se termine par un article de Michaël Hogge sur le protoxyde d'azote, dont les capsules se multiplient dans l'espace public. Les recommandations d'Eurotox sont très claires : la prévention ! Mais plusieurs règlements de police interdisent désormais l'utilisation du gaz hilarant à des fins récréatives. Soyons sincère : l'application se concentrera sur l'espace public. Les pénalisés ne seront pas l'ensemble des usagers, mais ceux qui « traînent » en rue, qui se retrouvent sur des parkings ou aux alentours des écoles, à défaut d'avoir des endroits à eux. De santé, on parlera un autre jour.

Attention, changement !

Un an après l'évaluation de la revue que nous vous avons proposés, nous sommes prêts à mettre en œuvre les résultats. Nous vous les présenterons dans le prochain numéro. Parmi ces changements, notre loyale couverture bleue cédera la place à une nouvelle ligne graphique. Restez donc attentifs !

Appels à contribution

Afin de diversifier nos plumes et de présenter vos pratiques et analyses, la revue diffuse désormais un appel à contribution annonçant les prochaines thématiques et les types d'article attendus. Le premier appel sur le « Cannabis, eldorado économique » a été diffusé en décembre sur notre site, et vous pouvez y retrouver désormais celui pour le numéro 90 « Tous malades ! ». L'occasion de vous rappeler que cette revue est la vôtre, et que nous accueillons toujours vos suggestions avec un grand intérêt !

Caroline Saal ■
Rédactrice en cheffe

**Le droit à la parole :
un enjeu prioritaire, de l'école
à l'Aide à la jeunesse** 4

Interview de Bernard De Vos

**« Quand mon fils a été envoyé
en IPPJ »** 8

Témoignage de Sophie

**Samarc'Ondes : quand les jeunes
prennent le micro !** 11

Interview de Christian Falone
et Céline Janssens

**Un problème, différents points
de vue : construire la confiance** 15

L'équipe d'intervention,
Prospective Jeunesse

**Désobéissance et violences des
jeunes à l'école. Quelles pistes ?** 18

Caroline Saal

**Jeunes en errance : à la
recherche d'une nouvelle réponse
intersectorielle** 20

Fanny Laurent

**Le protoxyde d'azote : problème
de santé publique ou épouvantail
médiatique ?** 25

Michaël Hogge

Bibliographie 29

Nadja Asbl

Le droit à la parole : un enjeu prioritaire, de l'école à l'Aide à la jeunesse

> Interview de **Bernard De Vos**, délégué général aux droits de l'enfant¹

Que retenir de la réforme du code d'Aide à la jeunesse ?

L'avancée capitale est la valorisation de la prévention, à laquelle est consacré un livre entier du Code. Si ç'en énerve certains, je considère cohérent de faire de la prévention le fer de lance d'un secteur qui doit intégrer cette notion à tous les niveaux de travail et à toutes les étapes. Actuellement, la prévention est surtout perçue comme le travail de l'Aide en Milieu Ouvert (AMO). Or ça devrait être le leitmotiv dans toutes les institutions.

Cette prévention est définie comme une lutte de chaque instant contre les violences institutionnelles, les violences insidieuses, invisibles, celles de l'école, de la société. Comment les institutions elles-mêmes peuvent-elles être préventives à l'égard des jeunes qu'elles accueillent en essayant de respecter le plus possible l'intérêt supérieur de l'enfant ? J'entends par là le respect de chaque article de la Convention des droits de l'enfant, dont le droit d'expression, le droit de participation. Ces droits sont essentiels dans la convention de 1989, mais ils demeurent mal appliqués.

Je regrette cependant que l'Aide à la jeunesse s'accapare seule du concept de prévention générale, qui devrait être partagé par tous les acteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je n'ai jamais compris pourquoi l'Aide à la jeunesse s'appelle la prévention générale, alors que c'est

un secteur d'aide spécialisée, contrairement à un CPAS ou à une maison de jeunes. La prévention est un concept puissant, merveilleux et performant partout. Éviter la reproduction concrète de violences institutionnelles, c'est un objectif tout à fait louable pour tous, et chacun pourrait se retrouver là-dessus et participer à un ensemble cohérent. Chaque acteur de terrain peut limiter ces passages à l'acte violent en travaillant sur les violences institutionnelles.

La prévention, c'est aussi, comme l'a écrit Cédric Vallet dans Alter-Echos, un millefeuille, constitué de dispositifs variés : l'Aide à la jeunesse, les services communaux, les plans de sécurité et de prévention...²

Effectivement, avec des objectifs et des méthodologies différentes. Prenons le nombre d'éducateurs de rue à Bruxelles : je pense qu'il y en a un sur quatre qui est engagé sur les politiques sécuritaires, et un sur deux engagés par la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) sur des logiques émancipatrices. Les éducateurs doivent manger et prennent du boulot où on leur propose, mais les logiques et cadres conceptuels des plans de sécurité sont tout sauf respectables. Ces dispositifs sont trop costauds. On me répond toujours « Puisque la FWB n'a pas assez de moyens, c'est quand même normal que l'État fédéral contribue ». Bien sûr, mais en concertation et aux conditions des seuls ac-

1. Interview réalisée par Caroline Saal.
2. VALLET Cédric, « Le millefeuille de la prévention », Alter-Echos, n° 350, 30 novembre 2012, p. 7-9. (Disponible en ligne sur www.alterechos.be).

teurs légitimes en la matière : les Communautés. Elles sont gestionnaires des matières personnalisables. Que des gens s'érigent comme organisateurs d'éducation avec des objectifs complètement différents s'improvisent sur de tels enjeux, je trouve ça proprement scandaleux. Au début des politiques sécuritaires, on s'est battus contre ça. Puis beaucoup se sont adaptés. Je n'ai pas pu. Des éducateurs sympas, qui font du foot avec les jeunes, des ciné-clubs, mais qui ont pour objectif de répondre à des demandes politiques de type « pas de jeunes en rue », ça ne va pas. La collaboration de l'Aide à la jeunesse avec les contrats de sécurité me désespère.

Comment travailler cette ambiguïté au sein de l'Aide à la jeunesse, cette double casquette. Deux missions qui peuvent être un peu antinomiques ?

Par la participation. La recette est là. En 1989, la reconnaissance du droit des enfants à la participation vient consacrer l'enfant devenu sujet de droit, peut-être plus jeune, mais citoyen à part entière. Certains types d'institutions goment encore cette capacité d'être sujet.

Comment expliquer, 30 ans après, le déficit d'application des Droits de l'enfant ?

C'est une culture institutionnelle. L'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse a interrogé des enfants et des jeunes sur leurs droits à la participation et à l'expression. Ceux-ci répondent que ces droits sont relativement bien appliqués et applicables dans le milieu familial, mais pas dans les institutions qu'ils fréquentent, en particulier l'école ! Parmi les plaintes que je reçois, celles concernant le climat scolaire sont majoritaires. La famille évolue, tandis que l'école utilise beaucoup de modes d'autorité qui datent du XIX^e siècle. Ne caricaturons pas : il existe des initiatives merveilleuses. Je ne pointe pas les travailleurs en tant qu'individus, mais le système institutionnel. Les pédagogies institutionnelles ont été vers du comportementalisme : « si tu te comportes comme ça, tu obtiens ça » ; « C'est moi qui décide et on ne

discute pas ». C'est une gymnastique extrêmement compliquée pour les enfants et les adolescents, habitués à autre chose dans les familles.

« Un bon éducateur, c'est celui qui met l'enfant au coin, mais, deux ou trois minutes après, va le rechercher et lui demande s'il a compris pourquoi l'éducateur a agi de la sorte. Il le réintègre dans la société égalitaire »

Les parents, en grande majorité, ont évolué, comme de nombreuses autres institutions. L'autorité existe toujours – arrêtons de prétendre qu'elle n'existe plus – mais elle s'exprime différemment. Aujourd'hui, les familles pluriparentales, monoparentales, recomposées, homoparentales, adoptantes sont autant de réalités différentes, qui impliquent beaucoup d'adultes différents. Elles acceptent souvent la vision originale qu'un enfant peut avoir du monde, la discussion, la négociation, à la fin desquelles le parent, responsable, a écouté et pose néanmoins des limites. Le mode relationnel est égalitaire, les familles discutent beaucoup (« que va-t-on manger ? À quelle heure va-t-on se coucher ? »), mais le parent sait aussi imposer des règles, dire « Je t'arrête ici, dans ton intérêt », et cet exercice de l'autorité est important. Un bon éducateur, c'est celui qui met l'enfant au coin, mais, deux ou trois minutes après, va le rechercher et lui demande s'il a compris pourquoi l'éducateur a agi de la sorte. Il le réintègre dans la société égalitaire.

L'école peut mettre en place un tronc commun, ou d'autres dispositifs pour éviter de reléguer les élèves, mais, pour qu'il soit efficient, il faut l'accompagner d'une réflexion fondamentale sur l'exercice de l'autorité et sur la manière de faire pédagogie à l'école.

Reléguer, c'est aussi rendre les armes par rapport à des élèves, dire qu'on ne trouvera pas la place pour eux ?

Le système de relégation scolaire est une des plus importantes violences de l'enseignement. Les gamins issus des milieux les plus précaires, qui viennent des milieux socio-économiques les

Les poux à l'école, révélateur des inégalités sociales

Les écoles peuvent éloigner les enfants qui ont des poux maximum trois jours, contre huit auparavant. Cependant, les écoles conditionnent souvent la réintégration de l'élève à un certificat médical attestant l'éradication des indésirables petites bêtes. Mission impossible après un court délai. Les familles précaires sont particulièrement touchées par cette mesure : achat des produits, visite médicale... ça coûte.

La pauvreté infantile se repère aussi par des questions... pourtant banales :

- combien d'enfants peuvent fêter un anniversaire avec cinq amis ?
- Combien d'enfants ont eu une semaine de vacances au cours de la dernière année, y compris en Belgique ?
- Combien de paires de chaussures un enfant a-t-il à sa disposition ?

Malheureusement, ils sont nombreux.

plus faibles sont orientés en priorité dans l'enseignement technique et professionnel, tandis que la filière générale est très fréquentée par les enfants de classes moyennes et supérieures. Cette relégation commence dès le primaire : dans les grandes villes, beaucoup de gamins sont dans l'enseignement spécialisé sans souffrir d'aucun handicap. Ils ont en réalité « un retard culturel », compte tenu du milieu d'origine. Ce retard, l'enseignement ordinaire devrait le compenser mais on préfère le traiter ailleurs. Avec de nouveau les meilleures intentions du monde : un enseignant pour dix enfants, des moyens financiers plus élevés... C'est un jeu de dupes. Alors que tous les pays européens, tous, « dégraissent » leur enseignement spécialisé, la Fédération Wallonie-Bruxelles est la seule entité organisée à voir augmenter chaque année le nombre d'enfants scolarisés dans l'enseignement spécialisé. Avec pour comble que les parents d'enfants porteurs de lourds handicaps ne trouvent pas toujours de place. C'est très inquiétant. L'enseignement

spécialisé doit être réservé à des enfants en situation de handicap et les classes de l'ordinaire tendre vers des logiques d'inclusion, qui prennent en considération tous les besoins spécifiques.

On désapprend aux enseignants à travailler la différence, à travailler avec elle. Or l'enseignement va vers une individualisation des profils. Les classes homogènes n'existent plus. Les classes moyennes ont disparu, les enfants aux parcours migratoires difficiles côtoient des enfants de familles aisées, et il faudra faire vivre tout ce monde en même temps.

Comment modifier cette culture scolaire ? Par la formation des enseignants, par la restriction de la liberté pédagogique, en donnant le temps aux écoles de travailler le climat scolaire ?

Ces différents éléments sont tous à interroger. La formation des enseignants est importante mais elle ne doit pas viser à en faire des spécialistes de toute une série de questions particulières (les drogues, le harcèlement, l'éducation sexuelle...). Ce qu'on leur demande, c'est d'avoir une « approche » contemporaine de l'enfant, en lien avec les exigences des organisations internationales, dont la Convention des droits de l'enfant. En outre, il serait positif de les former à l'intelligence collective, à partager leurs difficultés comme leurs expériences positives avec d'autres enseignants dans des espaces qui doivent être créés pour ça au sein de l'école.

Récemment, la stigmatisation des enfants pauvres est revenue sur la table. Faut-il former les enseignants à la pauvreté infantile et comment intégrer ces enfants sans discrimination ? Le fait de stigmatiser les enfants pauvres à l'école, c'est la preuve qu'il y a toujours une relation d'autorité injuste. Si les enseignants recevaient déjà correctement tous les enfants, les enfants « pauvres » ne seraient pas stigmatisés.

Le vrai sujet, c'est amener la démocratie à l'école. Malheureusement, le Pacte d'excellence ne répond pas bien à cette question. Il répond à de nombreuses questions d'organisation de

l'école – diminuer le redoublement par exemple, mais il reste peu abouti sur le climat d'école, l'ambiance d'école.

Dans ce numéro, nous citons une étude de Debarbier insistant sur la cohésion des équipes pour travailler le climat scolaire. Elle explique que les violences se développent dans les écoles où il n'y a pas de réponse collective. Réussir à travailler ensemble est un enjeu important à l'école.

Bien sûr, c'est indispensable. Les enseignants se retrouvent avec 25 gamins, parfois qui ne vont pas bien, qui ne parlent pas la langue, qui ont des parcours de migrations, des gamins qui vivent dans une précarité énorme. 25 histoires individuelles compliquées, et ils doivent s'en sortir tout seuls pour « enseigner », faire un peu assistant social, avoir une oreille attentive. Comment faire ça tout seul ? Que les enseignants abandonnent après deux ou trois ans, c'est tout à fait logique.

Quand je fais des commentaires critiques sur

« On désapprend aux enseignants à travailler la différence, à travailler avec elle. Or l'enseignement va vers une individualisation des profils. »

l'école, je vexe souvent des enseignants mais je suis de leur côté. Je dénonce un système qui n'est pas raisonnable. Des gens essayent d'améliorer le système de manière individuelle, essaient d'être le plus cohérent possible, mais si le système est mauvais, la politique d'entrisme ne fonctionne pas. C'est le système qu'il faut changer. ■

Focus sur le rapport « Droits de l'enfant »

Pour le trentième anniversaire de la Convention des droits de l'enfant et le dixième du premier rapport sur la pauvreté infantile, nous avons analysé ce qui a évolué. Malheureusement, la situation est pire : un enfant sur quatre vit sous le seuil de pauvreté en Wallonie et un sur trois à Bruxelles. Aucun droit de l'enfant ne résiste à l'épreuve de la pauvreté : droit à la santé, à la scolarité...

Le taux de couverture en places en crèche est ridicule par rapport à un pays riche et industrialisé comme le nôtre (35 % à peu près sur l'ensemble de la fédération Wallonie-Bruxelles). Mais les disparités dans les taux de couverture en fonction des entités géographiques sont dramatiques : 100 % de taux de couverture à La Hulpe, 14 % à Anderlecht. Or les 1000 premiers jours, grossesse incluse, sont fondamentaux, notamment pour les premiers apprentissages cognitifs. Quand si peu de crèches sont disponibles, les gens dans les quartiers populaires ne croient plus que c'est important d'y mettre leurs enfants, ils ont intégré le stigmate : la crèche est un truc de riche.

Droits de l'enfant. Rapports pauvreté 2009-2029 et activités 2018-2019, disponible en ligne sur www.dgde.cfwb.be ou auprès du Délégué général aux droits de l'enfant, rue de Birmingham, 66, 1080 Bruxelles

Quand mon fils a été envoyé en IPPJ¹

> **Sophie (nom d'emprunt), maman**

Amaury avait 15 ans, presque 16, quand il est condamné à 5 jours en IPPJ fermée pour détention de cannabis et deal. Sa maman nous raconte comment elle a vécu ces quelques jours.

J'ai appris l'arrestation de mon fils quand la Police a perquisitionné sa chambre dans l'urgence et sans explications. Je savais qu'il fumait, je voyais ça comme des conneries d'ado. Je n'avais aucun soupçon sur le deal, je minimisais probablement. La perquisition m'a fait un choc, et le manque d'informations était très stressant. Amaury va-t-il bien ? Que s'est-il passé ? Je voulais le contacter, on m'a dit que ce n'était pas possible. Mon compagnon s'est rendu au commissariat, sans succès non plus. J'ai appelé le commissariat quelques heures plus tard, on m'a encore refusé tout contact mais on m'a prévenue qu'il passerait la nuit au poste et qu'il serait déféré le lendemain au parquet. C'est à ce moment que j'ai compris la gravité des faits. C'est uniquement lors d'un coup de fil supplémentaire, vers 2 h du matin, que j'ai appris que j'étais également attendue au parquet pour 10 h.

À 10 h, j'arrive au parquet et on m'annonce que le rendez-vous est à 14 h. Voilà 24 h sans aucune information, aucune médiation ni suivi parental. C'est mon fils. Il a 15 ans. Mais pour la Police, tout passe après l'enquête et je me retrouve seule face aux démarches. On m'explique que l'absence de contact sert à protéger mon fils. Un mineur délinquant est potentiellement dans un milieu parental néfaste, j'ai peut-être de mauvaises intentions. Je me sens comme un animal pris au piège. Je me sens jugée coupable d'emblée. Je ressens beaucoup de solitude et d'inquiétude : comment me préparer ? Comment aider Amaury de là où je suis ?

En raison de la localisation des faits, notre affaire est traitée dans une juridiction néerlandophone alors que nous sommes francophones. Heureusement, l'avocate, commise d'office comme le veut la loi pour les mineurs, maîtrise le français. Elle m'apprend que mon fils est

1. IPPJ : institutions publiques de protection de la jeunesse. Quand un mineur commet un fait qualifié d'infraction, il peut être confié par un juge pour une période déterminée à l'un de ces établissements, en régime ouvert ou fermé.

« La Justice se substitue totalement à moi, et je n'ai d'autre choix que d'accepter. »

inculpé de deal : il a été arrêté en possession d'une grosse quantité de cannabis sur lui et sa consommation est vraisemblablement fort élevée. La juge, néerlandophone également, nous reçoit. Quand Amaury arrive, la pression retombe, je craque et je me mets à pleurer. Il est là, il va bien. La juge est agacée par mon attitude. Elle n'exprime pas d'empathie vis-à-vis de notre situation. Son discours est sévère, jugeant. La nonchalance d'Amaury l'énerve considérablement. Je perçois son attitude comme celle d'un ado, stupide mais pas dangereuse. Évidemment, c'est subjectif. Aucun argument, aucune contextualisation ne sont pris en compte : la perte récente de son père, la sévérité de la peine pour un premier fait. Notre situation est balayée avec froideur. Je ressens beaucoup d'impuissance. C'est une expérience violente, comme si on me retirait mon enfant, ma capacité parentale. Je ne peux plus l'aider. La Justice se substitue totalement à moi, et je n'ai d'autre choix que d'accepter.

La juge réclame qu'Amaury dénonce ses complices. Ce sont ses amis, et, on peut trouver ça ridicule, mais il ne veut pas les trahir. C'est un ado, braqué sur ses valeurs. Face à son refus de coopérer, la juge décide d'un enfermement de cinq jours en IPPJ.

Il est emmené de suite. Nous n'avons pas pu parler, je n'ai pas pu le prendre dans mes bras.

Nous restons fort isolés pendant ces quelques jours. Il peut nous téléphoner à des heures strictes. Quand je lui rends visite, je suis choquée par cette prison pour jeunes. On vide mon sac, je dois m'asseoir à une table dans une grande salle, tous les jeunes arrivent en même temps, habillés de manière identique. Mais le personnel est gentil, chaleureux, attentif. Face à ma détresse, un travailleur me dit qu'il est là si j'ai besoin de parler. Mon fils, lui, a mis de la distance par rapport à ce qu'il vivait. Il est enfermé dans une IPPJ néerlandophone. Il ne comprend pas les autres gamins, ça n'a pas de

sens. En revanche, ce passage lui permet de s'isoler, de réfléchir, de prendre au sérieux la situation.

Pendant ce temps, je trouve un autre avocat. Il m'apprend que le recours à l'IPPJ pour une première infraction est une peine sévère, rare en protection de la jeunesse.

Après les cinq jours en IPPJ, une audience a lieu. Amaury a pour conditions de liberté, de dénoncer ses camarades, sans quoi il encourt 3 mois en IPPJ. Les policiers tiennent à démanteler ce réseau de vente. La juge, francophone cette fois, lui a parlé de sa responsabilité de vendre une substance toxique à d'autres enfants, parfois plus jeunes que lui. Alors que le discours sur l'interdit de la juge néerlandophone ne le touchait pas, il a été sensible aux remontrances insistant sur son rôle vis-à-vis des « petits ». Amaury a été influençable, attiré par l'argent facile, sans perception du danger, mais il comprend les arguments de la juge. La juge francophone était dure mais sa ligne de conduite avait du sens. Ne pas faire de conneries, c'est important aussi. Nous l'avons laissé choisir de dénoncer ou non. C'était lui qui devait vivre avec, et tenter de le forcer risquait de le braquer. Il l'a fait, en partie, en ressentant une énorme culpabilité. L'arrestation de ses amis l'a démolé, l'a rendu haineux envers la Police.

Aujourd'hui, il ne deale plus. Il a réfléchi à ce qu'il se serait passé s'il avait eu 18 ans au moment des faits. Il a changé d'école. On a parlé, on a mis des mots. Une personne de l'Aide à la jeunesse vient à la maison et fait un travail formidable. Elle est pleine d'humanité, elle nous entoure, elle s'implique. J'ai confiance en elle. Amaury va dans un centre pour jeunes consommateurs, ça débloque des choses, on veut faire bien.

Aujourd'hui, je pense aux personnes qui n'ont pas mes ressources face à un tel engrenage. Je me suis sentie comme un foulard pris dans un rouage. Le rouage tourne, le foulard est de plus

en plus serré. Pourtant, je travaille, j'ai un salaire, un réseau, je connais des avocats qui m'ont conseillée, j'ai pu être présente pour lui. D'autres n'ont pas cette chance.

La barrière de la langue et de la culture a été aberrante.

Une IPPJ ça abîme, ça vous sort du cadre habituel. Je suis sidérée que la justice ait risqué son décrochage scolaire en le retirant de l'école.

Heureusement, la fin de notre histoire me réconcilie avec la première partie, traumatisante, dont je garde beaucoup de rancœur. Ce que j'aurais voulu, dans cet autre monde de la justice qui s'impose soudainement, c'est qu'on m'accompagne. ■

Protection de la jeunesse : la place inconfortable de la famille

« Les professionnels des IPPJ travaillent dans un système qui les amène à assumer des positions contradictoires face aux familles. D'une part, dans la philosophie protectionnelle, l'acte délinquant est perçu comme étant le fruit d'une mauvaise éducation familiale. L'image que l'on renvoie de la famille ne peut être que défailante. D'autre part, depuis le Décret de l'aide à la jeunesse de 1991 auquel sont également soumis les intervenants des IPPJ, le travail avec les familles est un axe prioritaire. Privilégier le maintien du lien familial est le maître-mot de ce décret. Mais comment fait-on pour privilégier la collaboration avec la famille alors qu'on estime dans le même temps qu'elle est responsable des difficultés rencontrées par le jeune ? »

Extrait de CARDON Marie, « Des paroles de jeunes placés en I.P.P.J. aux questionnements des professionnels », recherche financée par le Fonds Houtman, ULB, 2013, p. 55.

Samarc'Ondes : quand les jeunes prennent le micro !

> **Christian Falone et Céline Janssens**, responsables du projet Samarc'Ondes¹

Depuis 13 ans, l'AMO Samarcandes, située à Etterbeek, tend le micro aux jeunes qu'elle rencontre, qu'ils soient à l'école ou en IPPJ. Christian et Céline nous ont présenté ce travail, dans ses aspects techniques comme démocratiques. Car c'est une véritable érection des jeunes en sujets politiques qui a lieu quand Samarc'Ondes leur donne de la voix.

Samarc'Ondes est une dynamique axée sur l'expression radiophonique. L'objectif est d'aller vers le jeune et de lui permettre de parler le plus librement possible. Historiquement, alors que des membres de Samarcande s'impliquaient dans l'accompagnement de jeunes à leur sortie de l'IPPJ, la volonté est née de mieux connaître cette petite fraction « extra-ordinaire » de la jeunesse, et de mieux connaître l'intérieur de ces institutions fermées. L'équipe constatait – une réalité toujours prégnante aujourd'hui – l'absence, dans les médias traditionnels, d'espaces de qualité pour déployer les points de vue exprimés par les adolescents, leurs ressentis dans toute leur complexité. L'équipe décide alors de créer un format long, une heure, de page blanche. « Nous voulions capter une radiographie de la jeunesse. Nous voulions aussi approcher les jeunes de tous les milieux, y compris les institutions fermées », explique Céline. Christian ajoute : « Et leur bouger les étiquettes qui leur collent au dos, selon leurs parcours. Nous rencontrons des ados, qui ont des aspirations communes à tous les ados ».

Qu'est-ce qu'une AMO ?

L'Aide en Milieu Ouvert (AMO) est un service de l'Aide à la Jeunesse, qui propose un soutien non mandaté et non contraignant, contrairement aux autres structures du secteur. Le jeune vient uniquement s'il le demande. L'AMO reste indépendante, en ce sens qu'elle ne rend aucun compte aux autres parties de l'Aide à la Jeunesse et ne participe pas au secret professionnel partagé. Elle a trois missions : le suivi individuel (psychosocial mais pas thérapeutique), les activités collectives, et l'action communautaire (travailler sur l'environnement du jeune – école, quartier, commune, société). À Samarcande, une permanence est tenue tous les après-midi. Elle développe de nombreux partenariats avec les écoles avoisinantes ou d'autres structures présentes sur le terrain communal, comme les centres culturels ou la fête de quartier.

1. Interview de Caroline Saal, rédactrice en cheffe.

Parmi les nombreux interviewés, des jeunes délinquants. Christian explique : « On n'est pas là pour excuser, mais pour reconnaître l'adolescence chez ces jeunes-là. Dans leur environnement, dans leurs parcours, il y a des accidents, mais c'est pas l'important, ça n'est pas ça que nous allons rencontrer. Les actes délinquants ne définissent pas la personne. Nous « montrons à entendre » quelque chose de moins stigmatisant, de plus large, de plus ouvert que ces actes qu'ils ont produits. Leurs questionnements sur le monde reflètent les nôtres. On est sur le même bateau ». Une richesse souvent inconnue : « Les jeunes sont en demande de débats philosophiques, de sujets de société, ils cherchent le sens des choses. Or ils sont peu crédibilisés dans ce rôle-là. Pourtant, ils ont leur place dans le dialogue démocratique ».

Les entretiens collectifs : se forger des opinions ensemble

Pendant les entretiens collectifs, Céline a le cerveau en éveil. « Je pense à la technique, à la dynamique de groupe, à rebondir... À la fin de l'heure, je suis vidée ! », raconte-t-elle. À la demande d'écoles ou d'associations, Samarc'Ondes accueille dans ses locaux, autour de son kit d'animation collective, fait de casques et de micros. « Pour décadénasser et libérer la parole, nous cassons le cadre scolaire : c'est chez nous, sans cotation, sans évaluation... et sans les adultes ».

Trois rencontres sont nécessaires :

1. Explication du cadre et identification des thématiques

« Chacun peut s'exprimer, mais il n'y a pas d'obligation. Nous serons attentifs, bien sûr, au fonctionnement du groupe. Quand les thématiques restent superficielles, consensuelles, on creuse, on en sélectionne plusieurs, on débat de l'angle d'approche ». Parfois, Céline amène des thématiques qui s'intègrent dans le projet communautaire, mais les jeunes définissent le contenu.

2. Préparation de l'émission

« On brainstorme, on note les opinions, on fait un mindmapping. » Céline prépare une feuille de conduite.

3. Enregistrement, en faux direct

Les jeunes prennent le micro, s'interpellent, se nuancent. Céline veille à s'effacer, mais reste attentive, ses pistes de rebond toutes prêtes au besoin. Certains groupes prennent facilement, d'autres seront aidés grâce à la matière récoltée lors des premières séances. Quand les 5 micros ne suffisent pas à donner la parole au groupe, les jeunes échangent de place après 30 minutes. Un micro pour le public reste disponible en permanence.

« On leur apprend à pouvoir s'exprimer, mais on travaille aussi la compréhension de la parole publique, distincte de la parole privée. On réfléchit à ce qu'on dit à la radio », explique Céline. Pas tant le langage (gros mots admis), que la responsabilité qu'engage une parole publique : « En privé, on peut dire des choses en l'air, qu'on ne pense pas. Dire certaines choses en public implique d'assumer », complète-t-elle. Spontanément, les jeunes tempèrent leur langage. Ils se prennent au jeu.

Les sujets *trash* comme les opinions extrêmes arrivent parfois sur la table. Les deux animateurs radio ont choisi de décoder et de nourrir les interactions entre les jeunes. « Au moins, quand une parole est exprimée, elle est dite et mise en discussion. Si on censure, si on refuse certains propos, le jeune continuera de les penser mais ne se confrontera pas aux avis différents, aux effets que provoque sa parole », plaignent Céline et Christian. « C'est une relation éducative avant tout. À travers le rap, c'est parfois trash. Mais leur langage, c'est aussi leur franc-parler. », explique Christian. Céline ajoute : « Ce qui est chouette dans les sessions collectives, c'est que se construisent les opinions. Leurs interactions, leurs oppositions les nourrissent. Si les jeunes laissent passer des propos que nous estimons devoir être mis en débat, nous le faisons ».

Carnets de route : revaloriser la parole

Depuis 12 ans, Christian et le camion de Samarc'Ondes, aménagé en studio, franchissent les grilles des IPPJ pour proposer aux jeunes qui y séjournent le même exercice, en entretien individuel cette fois. Christian présente le projet, et les jeunes intéressés s'inscrivent. « Chaque semaine, j'ai deux inscriptions. La première séance servira à préparer l'entretien, la seconde à l'enregistrer ». Ici aussi, ni évaluation, ni jugement. « On parle « pour rien », et ce « pour rien » fait tout », insiste Christian, qui évoque un processus de page blanche. « Beaucoup de jeunes ont entendu qu'ils n'étaient pas capables de s'exprimer. Leurs éducateurs me glissent parfois « Bonne chance, lui, il est débile, tu vas pas savoir lui tirer trois mots ». Ces jeunes ont aussi entendu qu'ils n'étaient pas bons à l'école. Je dois aller contre ces représentations, cette idée d'incapacité. Je leur dis qu'on va parler de leur vie, je leur demande de me donner quelques éléments dont ils aimeraient parler. Quelle que soit leur disposition et leur intelligence, ils seront dans le bon en parlant d'eux ».

La sauce prend chaque année. Pour les travailleurs de Samarcande, c'est parce que le dispositif mobile, qui propose une parole libre et une activité en autonomie, est aux antipodes de ces institutions fermées. La camionnette franchissant les grandes grilles de la mini-prison pour jeunes de Braine-le-Château reste une image symbolique forte pour l'équipe. « En IPPJ, il a fallu défendre notre cadre, montrer notre crédibilité, mais la confiance s'est vite installée », se rappelle Christian. Dans ces services, toute parole et tout acte du jeune sont utilisés, même le contenu des entretiens psychologiques. Samarcande s'est assuré que les enregistrements, anonymisés, échappent à ce contrôle : ils sont parfois diffusés après la sortie. Le jeune reçoit toujours le CD, et reste libre de le faire écouter à ses pairs ou à l'équipe encadrante, en vue d'entamer un dialogue notamment.

Une bulle d'air pour rejoindre la collectivité

Les objectifs sont très clairs pour Christian et Céline : créer un lieu d'expression safe, une bulle d'air, « un nuage blanc » dirait Christian, une parole pour amorcer un dialogue, concret avec les parents ou les encadrants, plus large avec la société. La parole des jeunes sera salutaire. « Lors des entretiens, jamais les jeunes délinquants ne se complaisent dans cette identité. Ils réfléchissent, ils nuancent, ils vont parler du sens de leurs actes ». Nombre de jeunes abordent des sujets lourds : drogues, auto-mutilation, tentatives de suicide, prostitution.

« Ce projet s'adapte à tous les jeunes, mais nos dispositions à nous sont importantes », précisent-ils. « Toute cette relation éducative est fixée dans une audiothèque, dans une radio. On a une responsabilité par rapport à ça » : quand un jeune a pour souhait de passer un message à sa famille et veut revenir sur ce qu'il a subi en son sein, les travailleurs réfléchissent à ouvrir un dialogue constructif, par une parole qui pourra se prolonger, et non mettre un coup d'arrêt à la relation. « Nous ne voulons pas créer un drame, un trouble, par la réactivation de souvenirs difficiles, mais une respiration, une expression libre. Nous ne nous engageons pas dans des sujets dont on ignore si on va pouvoir rebondir. Notre exigence, c'est que le jeune rejoigne la collectivité et qu'on puisse vivre ensemble ».

Quand les émotions sont vives, que les noms d'oiseaux fusent, les travailleurs creusent : « on acte qu'il y a de la colère. On cherche à la comprendre, à ramener l'humain, l'élément qui permettra de rendre la discussion constructive ».

Quitte à parfois utiliser des entourloupes. « Interroger un jeune agresseur sexuel, ça peut être parler de tout sauf de l'agression, éviter d'ouvrir cette porte. Nous ne sommes pas des psys », explique Christian.

Mais ce qui heurte le plus souvent les animateurs de le Samarc'Ondes, ce ne sont pas les

propos des jeunes mais leurs expériences de vie. Les IPPJ n'accueillent qu'une petite partie des jeunes, souvent ignorée, beaucoup écartée. « Ce qu'ils décrivent, les frigos vides, manger toujours pareils, les mamans qui n'ont pas d'argent, les vols de viande pour offrir à maman... c'est une réalité, c'est indispensable de diffuser cette radiographie. Ils ont dû se débrouiller, trouver de l'argent d'une manière ou d'une autre. Ils ressentent l'impression d'être très expérimentés. Ce sont des adolescents extra-ordinaires. Ils vont parler du monde dans lequel on vit et, face à leurs témoignages, on doit faire croire que ça en vaut la peine, malgré le contexte général, pas rassurant ». Comment ? En puisant dans le dialogue, par des mots, des assurances. « On peut dire au jeune qu'on est démuné par rapport à sa situation. On peut montrer sa fragilité. Rien que donner une valeur à la parole de quelqu'un, c'est déjà beaucoup, ça redonne du sens. On peut réagir juste pour mettre en confiance, plus que pour trouver la solution », assure Christian.

Diffuser et partager

Outre donner la parole, Samarcande cherche à la porter le plus possible, au-delà de l'entourage de l'AMO et de ses partenaires. Les entretiens de Samarc'Ondes se trouvent en ligne, mais se diffusent aussi à travers les ondes (radio campus, radio panik, run fm, you fm). Samarcande diffuse également en colloque : « C'est aussi dans les endroits où des décisions sont prises, où il y a des experts, que cette parole doit être entendue. C'est presque magique de diffuser cette parole, qui vient apporter un plus à ces discussions entre adultes », expliquent Céline et Christian. Cette matière a également pour vocation de servir lors des formations des travailleurs sociaux, de nourrir les manières d'écouter, et d'interroger les représentations qu'ils ont, de trouver des manières de poursuivre la relation quand les jeunes déposent des choses qui se heurtent à leurs valeurs. Christian prend souvent l'exemple d'une jeune fille de 14 ans, qui sort beaucoup, se prostitue et ne comprend pas pourquoi sa mère n'accepte pas. « C'est sa réalité de vie à un moment donné. Elle est dans ce choix et ça m'apprend sur la société. Je me sens responsable d'elle, de sa manière abrupte de vivre. Elle n'est pas isolée, elle est un miroir de notre société. Elle m'apporte à réfléchir sur cette société qui ressemble à ce qu'elle dit ».

Envie d'écouter Samarc'Ondes ? C'est ici :
<http://www.samarcande.be/?page=samarcondes>

La banlieue du 20 h



Jeune journaliste, Jimmy fait ses débuts au service des faits divers du journal télévisé. On l'envoie couvrir la banlieue : il découvre alors comment on fabrique l'information sur ces quartiers populaires. Tiré d'une enquête sociologique menée par le scénariste, cette BD nous montre comment, entre les volontés éditoriales, les contraintes du format, les stéréotypes sécuritaires, les bons sentiments et les marronniers de la presse, le jeune journaliste s'adapte, quitte à y brader ses valeurs journalistiques.

Sociorama propose des contenus pédagogiques pour les enseignants qui souhaiteraient présenter cette BD en classe.

Scénario : Jérôme Berthaut

Dessin : Helkarava

Casterman, collection Sociorama, 2016.

Un problème, différents points de vue : construire la confiance

> **L'équipe d'intervention**, Prospective Jeunesse

Quand Prospective Jeunesse intervient en institution, il s'agit souvent de recréer du dialogue entre les adultes et les adolescents : le cannabis, les écrans révèlent des difficultés à communiquer et à se comprendre. Nous abordons ici quelques situations récurrentes.

« Dans cette IPPJ, je suis gâté, moi, ici ». « Ce que j'aimerais ? Que l'AMO soit ouverte tous les jours, pour pouvoir y venir les jours ». « Le centre d'hébergement, c'est ma deuxième maison, on dirait une autre famille ». Voilà quelques réactions que nous avons glanées au fil des rencontres et qui montrent combien ces structures prennent une place centrale à un moment donné dans la vie du jeune qui la fréquente. Pour autant, le travail n'y est pas un long fleuve tranquille, et confronte les travailleurs à leurs propres représentations de la famille, de l'adolescence... Par ailleurs, l'Aide à la jeunesse porte en elle la tension d'être entre l'accompagnement et le contrôle de jeunes pudiquement qualifiés de fragilisés. Que leur dire ? Qu'accepter ? À ces questions délicates, auxquelles les réponses seront sans cesse en mouvance, cet article ne pourra pas répondre. En revanche, de nos expériences, nous avons listé quelques points de tension entre jeunes et adultes.

Le stigmatisme des parents défaillants

Quand un enfant a un parcours difficile, il arrive que l'institution parentale soit jugée défaillante. Mais ce regard est source de violence pour le jeune qui le reçoit. Une travailleuse de Prospective Jeunesse explique : « Certains jeunes vivent des choses compliquées. Ils connaissent leurs parents, ils identifient leurs défauts, leurs erreurs. Mais ils nuancent et, surtout, ils ne veulent pas qu'on les remplace ». Or cette posture tolérante peut être interprétée comme un manque de compréhension ou de recul vis-à-vis des maltraitances parentales par les intervenants sociaux. Les ados que nous rencontrons peuvent se sentir blessés par cette perception. « Ils nous disent : « Je n'ai qu'une mère, qu'un père ; je suis obligé de faire avec, de voir au-delà » », ajoute-t-elle. Dans *Paroles de jeunes*, un travailleur explique combien l'absentéisme d'une mère et les émotions qu'elle suscitait chez son enfant l'ont

touché au point de se mettre à détester la mère... et de se trouver fort dépourvu quand le jeune a proposé comme projet d'organiser une activité avec sa mère. Cette demande, aux antipodes de la colère fréquemment exprimée par le jeune, a été pour l'intervenant un véritable apprentissage, au cours duquel il a dû questionner la contagion des ressentis de l'enfant¹.

« On a parfois tendance à prédestiner l'avenir du jeune en fonction des manquements parentaux », insiste encore l'intervenante. Renvoyer aux dysfonctionnements familiaux entraîne différents dommages : la destruction de la figure parentale auprès du jeune ; l'image du jeune lui-même, imparfait car membre d'une famille imparfaite et parti pour reproduire des schémas. « Par ailleurs, ce réductionnisme des problèmes de l'ado à la figure parentale limite la prise en compte d'autres facteurs, comme l'environnement du jeune, son contexte de vie, et ses propres capacités, sa résilience par exemple ».

Se réapproprier une image de soi

Une autre intervenante ajoute : « Des jeunes expriment lors des rencontres leur volonté de se débarrasser des étiquettes qu'on leur colle. On a rencontré des jeunes revendiquant fortement qu'on porte un message différent sur leur vécu, mais surtout sur ce qu'ils en font ». Pas facile d'être un jeune catalogué fragilisé quand on veut être un ado normal.

Le secret professionnel partagé peut créer de lourdes tensions. « Quand un jeune se confie à un éducateur, dévoile son intimité, donne sa confiance pour se rendre compte le lendemain que désormais, toute l'équipe est au courant, cela peut engendrer une colère terrible, un sentiment de trahison ». Des sentiments exacerbés si de la pitié est exprimée. « Ils expriment la demande d'avoir un dialogue plus horizontal où les éducateurs reconnaîtront les épreuves traversées et accompagneront le jeune pour faire de son expérience de vie une force. À nouveau, ce besoin de sortir de l'image d'ados fragilisés. Les mêmes comportements seront analysés chez certains ados comme des bêtises liées à l'âge, à la crise d'adolescence ; chez d'autres,

comme des répétitions de schémas problématiques. « Intéressons-nous à qui il est, là, maintenant, en dépit de ce qu'il a vécu et notamment comment lui se positionne sur son histoire. Avec ses mots, qu'il puisse raconter lui-même son expérience ». L'objectif ? Remettre du sens dans le vécu, permettre de s'approprier son histoire, pour pouvoir développer la capacité à agir.

Réseaux sociaux, narcissisme des ados ou nostalgie des adultes ?

Les écrans sont souvent le lieu où les adultes projettent leurs peurs vis-à-vis de l'adolescence ; ces peurs transcendent les générations, et on les a tous entendues un jour : les jeunes n'ont plus valeur, ils ne respectent plus rien. Le fameux « C'était mieux avant », appelée la nostalgie structurelle en anthropologie. Si les vices prêtés aux écrans (développement du narcissisme, diminution de la vie sociale, coupure du monde...) inquiètent souvent, ces peurs se décuplent quand ils pourraient atteindre un jeune en difficulté. Pourtant, les jeunes rencontrés en relèvent des vertus : être en contact avec des jeunes hors de l'institution, donner une image positive de soi, être une activité accessible... « Avec 50 € par mois pour mon téléphone, mes transports, mes vêtements, je ne peux pas toujours dire oui quand mes copains me proposent de boire un verre. J'ose pas dire pourquoi, ça me gêne, je trouve une excuse pour rentrer au centre. Mais, au moins, je peux discuter avec eux en ligne ».

Les écrans remplissent aussi une fonction de régulation des tensions en institution. « Quand on est H24 tous ensemble, c'est une porte de sortie, une échappatoire », explique une jeune. Par ailleurs, les réseaux sociaux permettent aussi de présenter une autre image de soi que le jeune à problèmes, placé, qui a vécu des choses horribles. Être sur les réseaux, c'est participer à une normalité, se façonner une image... même si on n'a pas l'argent pour la nouvelle paire de chaussures.

1. Paroles de jeunes : étude présentée à l'article précédent « Quand mon fils a été envoyé en IPPJ ».

Supervision et Pygmalion

Bref, le message envoyé par les jeunes pourrait se résumer par une demande de confiance, de tolérance vis-à-vis de leurs erreurs et une croyance dans leur évolution. « Tout le monde fait des erreurs et apprend. Ces jeunes demandent à être traités comme des personnes capables d'apprendre », decode une travailleuse. Comment transformer cette demande en action professionnelle ? À quel moment lâcher prise et faire confiance ? À quel moment renforcer l'encadrement ? Les émotions sont là, qu'en faire ? Qu'attendre d'une institution ? Les pistes sont nombreuses et connues : travailler les représentations dramatisantes, les lectures des situations ; interroger les peurs, parfois très personnelles, pas toujours conscientes, pour s'en extraire ; mettre à distance le côté émotionnel. Ce travail nécessite de donner un lieu et un moment aux travailleurs pour ce faire. Ces moments sont également propices à questionner et à définir collectivement les limites de son rôle, les valeurs de sa fonction, la proximité à mettre avec ces jeunes, parfois croisés au quotidien. Parfois plus que le parcours du jeune, il est important de ramener ses propres émotions en équipe. Une cohésion interne sera inévitablement un atout. « Quand un jeune échappe, l'intervenant se sent fragilisé dans son action. C'est important de remettre aussi de la complexité, de soulager ses épaules du poids de la situation. Les facteurs sociaux et culturels sont importants et nous rappellent que nous ne contrôlons pas tout ».

Enfin, l'effet Pygmalion, dite aussi la prophétie auto-réalisatrice, veut que le regard qu'on porte sur l'autre influence ses comportements. Souligner les avancées plutôt que les erreurs, traiter l'autre comme « on lui souhaite de pouvoir être » permettront aussi de trouver une alliance aux jeunes et aux intervenants. ■

Désobéissance et violences des jeunes à l'école.

Quelles pistes ?

> **Caroline Saal**, rédactrice en cheffe

Désordre, désobéissance, violence... Les acteurs scolaires qui y sont confrontés reçoivent bien souvent le conseil de rechercher la réparation. Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Par ailleurs, la prévention des violences en milieu scolaire n'est possible qu'en agissant sur le bien-être de l'équipe.

Chasser les mythes pédagogiques¹

- *Si un jeune le veut vraiment, il peut bien se comporter !*
Cette croyance ne tient pas compte du problème d'attachement, du développement des compétences sociales ou des violences que vit le jeune. Ceux-ci influencent bien plus son comportement qu'une « bonne volonté ».
- *Lorsque la punition ne fonctionne pas, il faut punir plus fort !*
Cette stratégie est inefficace avec des jeunes agressifs, avec lesquels elle entraîne un cycle de coercition et d'escalade.
- *Les jeunes diagnostiqués TDAH sont victimes de leur maladie. Les problèmes de comportement se résolvent grâce à la médication.*

Ce raisonnement a pour défaut de se concentrer sur un élément de la vie du jeune, éclip-sant la complexité de ce que vivent le jeune, ses pairs et les intervenants qui l'encadrent.

Réagir

Du bonnet d'âne au « recopier 100 fois », la punition consiste toujours en l'expression d'un pouvoir et d'une puissance de l'institution scolaire, là où la sanction viserait à confronter l'élève à la réalité qui l'entoure. Quels dégâts a-t-il causés et comment peut-il les réparer ? L'élève est en dette, et l'école agit comme lieu d'exercice, de révision et d'hospitalité.

La sanction suppose un cadre objectif et compris des élèves, une écoute active de la part d'un adulte qui ne cherche pas à être apprécié mais fait alliance. D'autres balises permettent son application :

- la sanction s'adresse à un individu, sur des faits précis et identifiés ;
- elle est la privation d'un droit pendant une période définie, toujours limitée dans le temps² ;
- elle est réparatoire ;
- elle est tournée vers l'avenir, visant l'apprentissage et la non-réitération du problème.

1. Pour en savoir plus, DEBARBIEUX Eric (dir.), *L'école face à la violence. Décrire, expliquer, agir*, Armand Colin, 2016.

2. Cela nécessite d'avoir défini les droits auxquels le respect des règles donne accès.

Ainsi, une mise à l'écart peut être nécessaire, mais elle vise à ce que l'élève cesse son comportement et retrouve son calme, « se retrouve ». Les conditions du retour sont établies. La réparation, elle, vise la compréhension et la reconnaissance du tort. Elle nécessite un consentement du fautif ; un accompagnement ; une « compensation » proposée par le fautif et estimée suffisante, notamment par la victime. Elle crée du dialogue.

Où agir ?

Une action durable sur les transgressions au sein d'une école nécessite aussi de les replacer dans le contexte général de l'école, et d'agir sur celui-ci.

• Sur la cohésion des équipes adultes

C'est un des meilleurs facteurs de protection pour le personnel et les jeunes : « le crime, l'agression, la violence ont besoin d'une situation favorable pour se produire, avec le minimum de risques pour l'agresseur – qui dans la plupart des cas n'a pas envie de faire face à des conséquences négatives (pour lui). (...) Les victimes sont plutôt des individus isolés, sans protection suffisante. (...) C'est dans les écoles où le travail en équipe est très faible que le risque d'agression contre les adultes est le plus fort³. »

Le *burn-out* et le *turn-over* au sein des équipes sont donc des facteurs à risque : ils diluent la culture institutionnelle et fragilisent la cohésion d'équipe, en mouvance permanente.

• Sur les règles

Leur clarté et la récurrence de leur application aident chacun à comprendre l'institution et à s'y adapter : le manque de clarté et les différences d'application des règles d'une classe à l'autre, d'un membre du personnel à l'autre, créent un sentiment d'injustice.

• Sur le climat institutionnel

Son amélioration est fondamentale. Une équipe gagne à interroger son système punitif, le sens de la sanction et à viser des sanctions réparatrices plutôt que vengeresses.



Pourquoi l'exclusion temporaire ou définitive, sanction peu opérante, reste si utilisée ?

« Du côté des établissements, l'exclusion temporaire fait très fréquemment figure de moyen de gestion interne, voire de levier possible dans les modes de gouvernance. Elle révèle une exigence de crédibilité de la part des équipes (...) dans leur capacité à apporter une réponse concrète à un problème sinon insoluble. La réponse « éducative » leur apparaît non seulement insuffisante, mais aussi compromise par son manque d'efficacité supposée et l'on retrouve là une forme de mise en ordre (...). L'exclusion temporaire est donc d'abord un outil de régulation interne dans un contexte où la multiplication des incidents scolaires affaiblit les enseignants dans leur légitimité professionnelle, et nécessite des recours symboliques de restauration de leur autorité. »

MOIGNARD Benjamin et RUBI Stéphanie, « Des dispositifs pour les élèves perturbateurs : les collèves à l'heure de la sous-traitance ? », in *Carrefours de l'éducation*, n° 36, novembre 2013, p. 54.

Quelques principes

- Nul ne peut être juge et partie.
- Il est salubre de différer le moment de la sanction pour calmer les émotions relatives à l'événement.
- Le système de sanctions en classe doit être connu de tous.
- Les sanctions gagnent du sens si elles sont graduées, proportionnelles à l'acte, contextualisées et conscientisées.

3. DEBARBIEUX Eric et MOIGNARD Benjamin, « Climat scolaire, violence, harcèlement : ce que disent les élèves et les personnels », in DEBARBIEUX Eric (dir.), *L'école face à la violence. Décrire, expliquer, agir*, ARMAND Colin, 2016, p. 46.

Jeunes en errance : à la recherche d'une nouvelle réponse intersectorielle

> **Fanny Laurent**, chargée de mission au Forum – Bruxelles contre les inégalités

L'errance des jeunes est une problématique multifacette. Depuis un an et demi, le Forum-Bruxelles contre les inégalités a opté pour une approche intersectorielle de la question. Cet article nous présente le fruit de ces réflexions, et surtout sur la création d'une nouvelle réponse aux difficultés vécues par ces jeunes.

Depuis juillet 2018, le *Forum – Bruxelles contre les inégalités* travaille activement à la question des jeunes dits « en errance ». Cette thématique a émergé en 2016 suite au forum ouvert « Nos futurs »¹ consacré à la précarité des jeunes bruxellois et à la préoccupation des acteurs de terrain quant aux jeunes les plus fragilisés. Le projet « Jeunes en errance » est actuellement mené en partenariat avec six associations issues des secteurs de l'aide aux personnes en situation de sans-abrisme, de la santé mentale et de l'Aide à la Jeunesse².

1. Compte-rendu des discussions du forum ouvert « Nos futurs » qui s'est déroulé le 6 octobre 2016 :

<http://www.le-forum.org/news/15/7/A-Bruxelles-un-jeune-sur-trois-subit-la-pauvret%C3%A9>

2. Ces partenaires sont : L'Ilot – Sortir du sans-abrisme, Le Méridien, La Coordination Adolescence de la LBFSM, SOS Jeunes – Quartier Libre, Abaka et le CEMO. Le projet bénéficie également du soutien du Délégué Général aux droits de l'enfant. Les réflexions collectives ont été menées en collaboration avec Martin Wagener (UCLouvain – FOPES/CIRTES) et Jacques Moriau (ULB Metices/CBCS).

Les jeunes en errance : qui sont-ils ?

L'errance recouvre de nombreuses réalités, les profils des jeunes sont très diversifiés et il n'est pas simple d'élaborer une définition qui puisse englober toutes les réalités. Le Forum et ses partenaires se sont néanmoins accordés sur une description du public concerné : les jeunes en errance sont des **jeunes âgés de 16 à 25 ans sans-abri³ ou à risque de le devenir** en raison, entre autres, de ruptures familiales ou institutionnelles. Comme l'écrit François Chobeaux,

ces jeunes « [...] ne sont pas tous « sans domicile » au sens strict, mais sont dans des perpétuels allers-retours, entre leur chambre chez les parents, les accueils chez des copains, l'hébergement social, les passages possibles en squat. »⁴ Ces jeunes vivent donc une **instabilité liée au logement** qui impacte divers aspects de leur vie : vie de famille, scolarité, formation, amitiés, obtention d'aides sociales, santé (physique et mentale), etc.

Cette situation d'errance et de (risque de) sans-abrisme est à mettre en relation avec les notions de **transitions problématiques** et de

désaffiliation. Ces jeunes rencontrent souvent différentes difficultés les obligeant à passer de service d'aide en service d'aide pour généralement trouver une réponse inadéquate à leurs besoins. À ces difficultés de transition entre services et secteurs s'ajoute pour un nombre important d'entre eux le passage à la majorité. Celui-ci génère des ruptures et décrochages supplémentaires. Ce parcours de désaffiliation sociale mène généralement les jeunes à une situation de **non-recours** à leurs droits sociaux et d'exclusion sociale.

Quelques chiffres

Il est assez difficile de le déterminer le nombre de jeunes en errance à Bruxelles car il n'existe pas de données précises. Seuls des croisements de chiffres permettent de se faire une idée du nombre, probablement bien loin de la réalité puisque de nombreux jeunes sont en situation de non-recours et passent donc sous le radar.

En 2018, Rachid Madrane, alors Ministre de l'Aide à la Jeunesse, comptait 130 jeunes dits « incasables » en FWB, c'est-à-dire des jeunes au croisement des secteurs de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé Mentale et du Handicap et dont la prise en charge était complexe et le parcours parsemé de ruptures (fugues et exclusions familiales et institutionnelles)⁵. Si on prend les statistiques de nos différents partenaires, on peut tabler sur environ 80 mineurs en errance à Bruxelles. S'ajoutent les chiffres de la Strada pour les jeunes sans-abri de 18 à 24 ans⁶. D'après les chiffres de 2014 (publiés en 2017), 27 % des femmes sans-abri et 15 % des hommes sans-abri ont moins de 25 ans. Cela représente environ 254 jeunes femmes et 160 jeunes hommes. Il s'agit bien évidemment uniquement des personnes qui vont à la rencontre des associations et institutions d'aide et de soin. Actuellement, les travailleurs et travailleuses attestent d'une **augmentation** de ce public jeune, notamment dans les services pour personnes en situation de sans-abrisme. En 2018, le Samu Social a accueilli 1 635 jeunes entre 18 et 26 ans pour au moins une nuit d'hébergement, soit 22,2 % de son effectif total⁷.

Un constat commun : le manque de solutions durables

Le travail entamé par Le Forum et ses partenaires part d'un constat inquiétant : pour les jeunes extrêmement fragilisés que sont les jeunes en errance, il n'y a pas de solution durable qui puisse répondre à leurs difficultés et besoins. Les acteurs de terrain sont contraints de faire du « bricolage », d'accoler des **solutions assez précaires** les unes ou autres pour permettre aux jeunes de ne pas être complètement seuls et à la rue. Cette fragilité est évidemment **épuisante** pour les jeunes et les équipes qui les accompagnent, et génère beaucoup de frustrations.

Ce constat a été validé tant par les professionnels de différents secteurs que par les jeunes eux-mêmes⁸. Un réel sentiment d'impuissance se fait sentir chez toutes les personnes concernées directement ou indirectement par ces situations d'errance. Les jeunes disent ne pas trouver de services adaptés à leurs besoins et leurs spécificités tandis que les professionnels se sentent démunis face à la complexité des situations. Une nouvelle réponse semble devoir être construite...

Comment construire une réponse originale ?

Face aux situations d'errance des jeunes et au sentiment d'impuissance qui règne, il semble urgent d'entreprendre un travail au niveau structurel. Le Forum et ses partenaires ont donc décidé de tourner leurs réflexions vers un **objectif clair : mettre fin au sans-abrisme des jeunes**.

Pour y parvenir, une des actions que ces acteurs entreprennent est la création d'un **lieu d'accueil de jour intersectoriel et bas-seuil pour les jeunes de 16 à 25 ans en situation de (risque de) sans-abrisme**. À ce stade, les porteurs du projet s'activent à la construction administrative, financière et pédagogique de ce lieu. Celui-ci aura trois **pôles d'activités : lieu d'ancrage, lieu de réseau, lieu d'analyse participative**. Les jeunes qui le désirent pourront trouver une réponse à leurs besoins primaires

3. Pour définir notre public, nous nous basons sur la définition de la FEANTSA : *Typologie européenne de l'exclusion liée au logement*, <https://www.feantsa.org/download/fr...2525022567407186066.pdf>

4. CHOBEAUX F., *Intervenir auprès des jeunes en errance*, éd. La Découvertes, coll. « alternatives sociales », Paris, 2009, p. 39.

5. DURIEUX S., « Une structure pour accueillir les ados « incasables » », *Le Soir*, mis en ligne le 08/05/2018, <https://plus.lesoir.be/155649/article/2018-05-08/une-structure-pour-accueillir-les-ados-incasables>

6. DE WITTE J., *Recueil central de données des maisons d'accueil et des centres d'hébergement d'urgence en Région de Bruxelles-Capitale : Données relatives à l'hébergement de personnes sans abri durant la période 2010-2014*, La Strada, https://www.lastrada.brussels/portail/images/Strada_RCD_2016_FR_VD.pdf, p. 19

7. Samusocial, *Rapport d'activités 2018*, <https://rapportannuel.samusocial.be/observations-sur-le-public-accueilli/>

8. Une journée publique a été organisée en mars 2019 avec des professionnels et des rencontres (animations collectives et entretiens individuels) ont été menées avec des jeunes entre avril et juin 2019.

« Ce parcours de désaffiliation sociale mène généralement les jeunes à une situation de non-recours à leurs droits sociaux et d'exclusion sociale. »

et une prise en charge à travers un réseau de partenaires. De plus, la volonté est d'offrir des opportunités d'épanouissement aux jeunes à travers des activités artistiques, sportives, culturelles, etc. Le personnel de ce lieu ainsi que les partenaires se donneront pour mission de s'outiller et d'outiller d'autres acteurs pour accueillir au mieux la demande (ou non-demande) des jeunes.

Ce lieu pourra en effet être l'incarnation de la vision des porteurs du projet « Jeunes en errance » et travailler structurellement à la fin du sans-abrisme des jeunes à travers deux axes majeurs : le travail en réseau et l'écoute de la parole des jeunes.

Travail en réseau et alliances

Dès le départ, le projet s'est voulu intersectoriel en mêlant acteurs de l'Aide à la Jeunesse, de la Santé Mentale, de la lutte contre le sans-abrisme et de la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales mais les secteurs du social et de la santé ne peuvent seuls mettre fin au sans-abrisme des jeunes, cela demande l'implication de la société tout entière.

Il existe donc une volonté de s'allier à diverses personnes en raison du rôle qu'elles peuvent jouer dans cette perspective. Certaines alliances sont déjà effectives, d'autres sont naissantes, d'autres encore restent à construire.

Des alliés institutionnels

Les décideurs politiques ainsi que les personnes à la tête d'associations ou d'institutions sont des partenaires essentiels.

Mettre fin au sans-abrisme des jeunes demande de penser des politiques publiques à la hauteur de cet objectif. Comme l'explicatif l'explique la FEANTSA (Fédération Européenne d'Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abris) dans une brochure de 2010 :

[Les facteurs à l'origine de l'exclusion liée au logement] ne sont pas seulement individuels ou basés sur les relations, tels que le divorce, les décès, les maladies mentales, la violence domestique ou l'abus de substances. De fait, les facteurs structurels tels que le manque d'accès à un logement abordable, le chômage, l'emploi précaire et la discrimination jouent également un rôle important. Il en va de même pour les facteurs institutionnels tels que les services mal coordonnés et les systèmes d'allocation mal structurés.⁹

Il est donc essentiel que les décideurs politiques prennent les mesures essentielles pour améliorer les nécessaires à l'amélioration des conditions de vie des jeunes.

Des alliés de terrain

En contact constant avec le public des jeunes en errance, les travailleurs de terrain ont une connaissance très fine des obstacles et difficultés rencontrées par les jeunes et les équipes dans les processus de désaffiliation et de réaffiliation. De plus, ils sont les premiers concernés pour adopter les postures professionnelles et les actions nécessaires pour des suivis individuels porteurs de sens pour eux et les jeunes.

Des alliés de la société civile

Au niveau structurel, l'opinion publique a le pouvoir d'influencer les décisions politiques. Une mobilisation des citoyens autour des questions liées au sans-abrisme des jeunes peut avoir un impact non-négligeable sur ce phénomène.

À un niveau plus opérationnel, la présence dans un lieu accueillant des jeunes en difficulté de personnes n'étant pas des travailleurs sociaux est essentielle pour permettre la reconstruction d'un réseau autour du jeune. Ce réseau « informel » a pour avantage d'offrir plus d'opportunités d'épanouissement à un jeune que ne le peut un réseau strictement professionnel : art, sport, culture, bricolage, etc. sont autant d'activités que des jeunes et des bénévoles pourront proposer au sein du lieu.

Des alliés académiques

Un constat frappant lié à la problématique des jeunes en errance est le peu de recherches

9. FEANTSA, *Mettre un terme au sans-abrisme est possible*, 2010, <https://www.feantsa.org/download/french-pdf2804550603468196692.pdf>

académiques sur le sujet en Belgique francophone. Pourtant, une connaissance plus précise en termes de parcours des jeunes en errance permettrait une meilleure prise de décision au niveau politique et au niveau du terrain pour réellement mettre fin au sans-abrisme des jeunes. L'enjeu majeur pour le corps académique de se pencher sur cette question est d'offrir des pistes pour la mise en place d'une réelle politique de prévention de l'errance et de sortie durable du sans-abrisme.

Des alliés d'expérience

Les jeunes confrontés à l'errance ainsi que leur famille possèdent une expertise nécessaire à la fin du sans-abrisme des jeunes. Les difficultés rencontrées à différents niveaux (personnel, institutionnel, sociétal) sont parfois inconnues ou mal interprétées par les autres protagonistes. Travailler en collaboration avec des personnes ayant une expertise de vécu présente donc l'avantage de mieux saisir les réalités vécues mais également de voir émerger des propositions inédites.

Le Forum et ses partenaires sont actuellement actifs autour de la parole des jeunes.

La parole des jeunes

Le Forum et ses partenaires sont actuellement actifs autour de la parole des jeunes. Depuis le début du projet, il y a une réelle volonté de prendre en compte ce que les jeunes expriment en termes de besoins. Pour satisfaire à cet objectif, une première salve de rencontres a eu lieu avec une cinquantaine de jeunes afin qu'ils puissent s'exprimer sur les difficultés qu'ils ont rencontrées, leurs besoins, leurs attentes et leurs envies. Cela a permis l'identification de différents leviers d'action. L'un d'entre eux est la prise en compte par les personnes concernées de ce que les jeunes ont à dire.

La plupart des jeunes expliquent que, dans leurs rencontres avec des institutions ou services d'aide, ils ne se sont pas sentis écoutés. Leur parole semblait avoir peu de valeur pour les adultes qui étaient censés les accompagner, ce qui a généralement entraîné une inadéquation

entre leurs besoins et l'aide qui leur était proposée. Il y a donc eu un éloignement (volontaire ou non) par rapport aux structures les entourant, générant de l'errance.

L'identification par les jeunes des causes et des conséquences de l'errance ainsi que des pistes d'action envisageables est une source d'une richesse inestimable. Le Forum et ses partenaires souhaitent valoriser cette expertise et surtout la faire remonter auprès des décideurs politiques et de la société civile. Cependant, la volonté n'est pas d'écouter les jeunes pour aller redire avec des mots d'adultes, de travailleurs ce qu'ils ont dit mais de leur offrir une réelle opportunité d'être entendus, de devenir visibles et d'avoir une tribune pour porter leurs revendications.

« La volonté n'est pas d'écouter les jeunes pour aller redire avec des mots d'adultes, de travailleurs, ce qu'ils ont dit mais de leur offrir une réelle opportunité d'être entendus, de devenir visibles et d'avoir une tribune pour porter leurs revendications . »

Le mot de la fin

La problématique de l'errance des jeunes est de plus en plus prégnante des secteurs de l'aide et du soin sur le territoire bruxellois. Les acteurs de terrain sont confrontés à de plus en plus de difficultés quant au travail avec ces jeunes puisqu'ils semblent être de plus en plus nombreux tandis que les solutions sont insuffisantes et, dans certains cas, inopérantes à long terme.

Interpellé par divers acteurs de terrain, Le Forum a entrepris de réfléchir à la construction d'une nouvelle réponse en partenariat avec des structures concernées. L'enjeu majeur est maintenant de fédérer un très grand nombre d'acteurs autour de cette question et de les convaincre que la fin du sans-abrisme des jeunes est possible. Les ressources nécessaires sont présentes mais disséminées à travers le

territoire, les associations et les personnes. En s'alliant, il est possible d'agir et d'opérer des changements structurels.

Parmi toutes ces personnes, une attention particulière doit être portée aux jeunes et à leur parole. Leurs capacités d'analyse et de réflexion sur leur propre vécu et sur les failles du système apportent un éclairage supplémentaire et complémentaire aux analyses faites par d'autres acteurs, notamment les travailleurs sociaux.

En associant toutes les personnes concernées, il est possible de trouver des solutions durables pour chaque jeune, de prévenir l'errance et de mettre fin au sans-abrisme des jeunes. ■



Le protoxyde d'azote (gaz hilarant) : problème de santé publique ou épouvantail médiatique ?

> **Michaël Hogge**, docteur en sciences psychologiques et chargé de projet chez Eurotox

Qu'est-ce que le protoxyde d'azote et quels sont ses effets ?

Le protoxyde d'azote (N_2O ou oxyde nitreux) est un gaz chimique découvert à la fin de 18^e siècle par le chimiste Joseph Priestley. Ce produit contribua au progrès de la médecine et au développement de l'anesthésie au 19^e siècle. Actuellement, il est encore utilisé isolément dans le cas de procédures médicales brèves, ou en combinaison à d'autres agents anesthésiants dans le cas de procédures plus lourdes. Il est aussi parfois utilisé en médecine dentaire chez les patients anxieux ou peu coopératifs, et comme alternative à l'anesthésie péridurale lors d'accouchements, principalement au Royaume-Uni.

Le N_2O est également utilisé comme additif dans l'industrie alimentaire, principalement en tant qu'émulsionnant et gaz propulseur dans les bombonnes et les siphons à crème chantilly¹.

Ce produit fait aussi l'objet d'un usage détourné en raison de ses propriétés euphorisantes et des rires incontrôlables qu'il tend à déclencher à certaines doses, d'où son appellation de gaz hilarant. Dans cet usage, le produit est généralement expulsé dans un ballon de baudruche avant d'être aspiré. L'euphorie survient très

rapidement et ne dure qu'une ou deux minutes. Elle s'accompagne de distorsions visuelles et auditives ainsi que d'une sensation de chaleur au niveau de la tête. Le corps semble lourd et les muscles sont temporairement affaiblis. À forte dose, il engendre un effet dissociatif (indifférence par rapport aux stimulations corporelles) et peut provoquer des vertiges, voire des nausées et des vomissements.

Quels sont les risques liés à son usage ?

La consommation de N_2O peut entraîner, comme toute substance psychoactive, des effets indésirables et des dommages. Ils proviennent non seulement du produit (quantité consommée, modalité et fréquence de consommation...), mais aussi des caractéristiques individuelles de l'utilisateur (état de santé, vulnérabilités psychosociales, etc.). Enfin, le contexte de consommation est également un élément clé et souvent sous-estimé des conséquences de l'usage de substances psychoactives (Dalgarno & Shewan, 2005²).

Différentes publications attestent de l'innocuité relative de ce produit lors d'un usage médical qui respecte certaines contre-indica-

1. Il est également utilisé comme gaz dépoussiérant dans certaines bombes aérosols pour ordinateur. Enfin, il est aussi plus occasionnellement utilisé comme carburant par des amateurs de *tuning* automobile.

2. DALGARNO, P. & SHEWAN, D. (2005). *Reducing the risks of drug use: The case for set and setting*. *Addiction Research & Theory*, 13, 259-265.

3. CLARCK, M. S., & BRUNICK, A. L. (2015). *Handbook of nitrous oxide and oxygen sedation* (4th edition). St Louis: Elsevier.

4. VAN AMSTERDAM, J., NABBEN, T & VAN DEN BRINK, W. (2015). *Recreational nitrous oxide use. Prevalence and risks. Regulatory Toxicology and Pharmacology*, 73, 790-796.

5. Déficit en oxygène, pouvant survenir lors d'un enchaînement de plusieurs ballons sans respirer de l'air oxygéné ou encore si le produit est consommé dans un endroit confiné (une voiture), en plaçant la tête dans un sac plastique ou en utilisant un masque relié à une bombonne de grande capacité.

6. La presse relate plusieurs cas de décès causés par des accidents de la route, où des capsules à chantilly ont été retrouvées dans l'habitacle. Mais, à notre connaissance, un lien de cause à effet entre l'usage de protoxyde d'azote et ces accidents n'a pas été formellement établi, parce que le produit a pu être consommé longtemps avant la reprise du volant, ou alors en dehors du véhicule, voire par les passagers et non par le conducteur.

7. BUTZKUEVEN, H., & KING, J. O. (2000). *Nitrous oxide myelopathy in an abuser of whipped cream bulbs*. *Journal of Clinical Neuroscience*, 7, 73-75.

8. LAN, S.-Y., KUO, C.-Y., CHOU, C.-C., KONG, S.-S., HUNG, P.-C. *et al.* (2019). *Recreational nitrous oxide abuse related subacute combined degeneration of the spinal cord in adolescents – A case series and literature review*. *Brain & Development*, 41, 428-435.

9. WATERS, M. F., KANG, G. A., MAZZIOTTA, J. C. & DEGIORGIO, C. M. (2005). *Nitrous oxide inhalation as a cause of cervical myelopathy*. *Acta Neurologica Scandinavica*, 112, 270-272.

tions (voir Clarck & Brunick, 2015³). Les complications liées à l'usage récréatif sont rares, y compris dans les pays où ce produit bénéficie d'une forte popularité (van Amsterdam, Nabben & van den Brink, 2015⁴). Néanmoins, des accidents, des intoxications sérieuses ainsi que des décès peuvent survenir en cas de chute, d'œdème pulmonaire, d'hypoxie⁵ ou d'arrêt cardiaque. À ce jour, aucun décès lié à l'usage de ce produit ne semble avoir été recensé sur le territoire belge⁶. En revanche, quelques décès sont survenus ces dernières années dans nos pays voisins (France et Pays-Bas) et plusieurs dizaines au Royaume-Uni, où le produit a été très largement consommé.

Dans le tableau 1, nous présentons de manière synthétique les principaux risques liés à l'usage récréatif de N₂O. Leur probabilité de survenue dépend des quantités consommées (et de l'éventuelle consommation combinée d'autres produits), du contexte de consommation (mode de consommation, position, etc.) et des caractéristiques du consommateur (corpulence, régularité de l'usage, pathologie préexistante,

etc.). Ces risques peuvent être considérablement réduits moyennant certaines précautions, d'où l'importance de mettre en place des actions de prévention ciblées, en particulier auprès des groupes à risque (principalement les adolescents et les jeunes).

Le N₂O et les autres inhalants volatiles sont généralement considérés comme peu addictifs en raison des effets aversifs qu'ils induisent en cas d'usage excessif (maux de tête, nausées, vomissements, diarrhées...). Le risque de dépendance est donc très faible. Néanmoins, en cas d'usage répété, il y a un risque de neuropathie lié à une carence en vitamine B12, provoquant des troubles sensoriels, moteurs et cognitifs (Butzkueven & King, 2000⁷; Lan *et al.*, 2019⁸; Waters, Kang, Mazziotta, & DeGiorgio, 2005⁹). Bien que le tableau clinique s'améliore généralement après arrêt de la consommation et traitement à la vitamine B12, certaines séquelles peuvent perdurer en cas d'usage abusif prolongé, en particulier des déficits sensoriels (Lan *et al.*, 2019).

Tableau 1. Risques et conseils de réduction des risques liés à l'usage de N₂O

Risques liés au mode d'administration

Engelures de la cavité buccale et des voies aérodigestives supérieures ou embolie pulmonaire si le gaz est consommé sans être préalablement réchauffé à l'air ambiant.

- Ne jamais consommer le gaz directement sur la cartouche ou la bombonne (le diffuser préalablement dans un ballon de baudruche pour le réchauffer)

Hypoxie lors d'une administration prolongée ou lors d'une consommation dans un endroit confiné. L'hypoxie peut induire un évanouissement voire le décès si le déficit en oxygène est prolongé.

- Faire des pauses entre les inhalations afin de respirer de l'air oxygéné
- Ne pas consommer dans un endroit confiné tel une voiture

Risques liés aux effets physiologiques

Pathologies graves (œdème pulmonaire, neuropathie, etc.) en cas d'utilisation malgré les contre-indications suivantes : carence en vitamine B12, hypertension artérielle pulmonaire, hypertension intracrânienne, pneumothorax, occlusion intestinale, obstruction de l'oreille moyenne, accident de décompression, embolie gazeuse, affection des voies respiratoires.

- Éviter toute consommation en cas de présence d'une contre-indication

Risques liés aux effets psychoactifs

Chute, accident ou mauvaise manœuvre liés à un vertige, une perte importante du tonus musculaire, voire une perte de conscience. Les capacités de conduite automobile sont impactées pendant une trentaine de minutes après l'exposition au produit

Prise de décision dommageable en raison de l'altération de l'état de conscience.

Ne pas prendre immédiatement conscience de la gravité d'une lésion traumatique causée par une chute sous l'effet du produit (en raison de ses effets analgésiques).

Inhalation du bol alimentaire (pouvant entraîner une asphyxie) en cas de vomissements en état de perte de conscience.

- Consommer ce produit de préférence assis et dans un espace sécurisé en cas de chute
- Éviter toute activité exigeant de la concentration et une bonne coordination visuo-motrice (travail sur des machines, conduite automobile...) après avoir consommé
- Ne jamais consommer seul et éviter d'avoir le ventre plein
- Ne pas enchaîner plus de cinq ballons lors d'une même session de consommation

Risques en cas de confusion sur le produit

Le N₂O entre parfois dans la composition des dépolluants d'ordinateur, au même titre que d'autres gaz davantage nocifs. Plusieurs décès recensés sont liés à une confusion sur le produit.

- Éviter de consommer les produits présents dans les dépolluants d'ordinateur

Risques liés à une exposition répétée

Anémie mégaloblastique par carence en vitamine B12, susceptible d'induire une neuropathie (sclérose médullaire). Ce risque est plus élevé chez les personnes qui pratiquent le végétarisme.

- Éviter de consommer du N₂O de manière régulière et prolongée
- Consommer des aliments riches en vitamine B12 (viande, poisson, produits laitiers et oeufs) ou des compléments alimentaires à base de vitamine B12 (en particulier en cas de végétarisme)
- Cesser toute consommation en cas d'engourdissements persistants des membres inférieurs ou supérieurs ou du visage, ainsi qu'en cas de faiblesse musculaire persistante. Consulter un médecin si ces signes apparaissent.

Diminution (réversible) de la fertilité chez les femmes et risque d'avortement lors du 1^{er} trimestre de grossesse.

- Éviter de consommer régulièrement du N₂O en cas de procréation ou de grossesse

Risques liés à l'usage combiné d'autres déprimeurs du système nerveux central (alcool, benzodiazépines, opioïdes, GHB...)

Perte de conscience, dépression respiratoire, inhalation des vomissements, coma, mort.

- Éviter de consommer du N₂O en association avec d'autres produits déprimeurs

L'usage détourné est-il en hausse ?

Depuis environ deux ans, divers signalements suggèrent que la consommation de ce produit est en augmentation en Belgique. En effet, de nombreuses cartouches métalliques sont retrouvées régulièrement dans l'espace public de certaines communes bruxelloises et wallonnes.

Selon toute vraisemblance, ce produit est consommé en groupe par des adolescents.

Selon l'**enquête HBSC 2018**¹⁰ (voir Tableau 2), environ 3 % des élèves wallons et bruxellois scolarisés dans l'enseignement secondaire supérieur (2^e et 3^e degrés) ont déjà consommé du N₂O au moins une fois dans leur vie. Ce niveau de prévalence reste particulièrement bas si on le compare à leur consommation d'alcool

10. L'enquête HBSC (*Health Behaviour in School-aged Children*) est réalisée tous les quatre ans en partenariat avec le Bureau Régional de l'Organisation Mondiale de la Santé pour l'Europe. L'étude est menée à l'échelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles par le Service d'Information Promotion Éducation Santé de l'ULB (SIPES). En 2018, plus de 6 500 élèves wallons et bruxellois scolarisés dans l'enseignement secondaire (2^e et 3^e degré) ont répondu aux questions relatives à la consommation de drogues.

11. Ce centre propose une permanence téléphonique d'information toxicologique en urgence 24 h/24. Des médecins ou pharmaciens du Centre évaluent la gravité de l'exposition, donnent des indications sur les éventuels premiers soins, déterminent la nécessité d'une intervention médicale et orientent si nécessaire l'appelant vers le service le plus approprié. Les appels liés à une exposition aux drogues ou aux substances d'abus représentent généralement moins de 1 % des appels.

12. Il est encore plus rare qu'un inhalant volatile soit mentionné comme produit principal à l'origine de la demande de traitement (moins de 10 cas par an). Il n'est malheureusement pas possible de connaître précisément le nombre de cas liés au N₂O.

13. ANTOINE, J. (2019). L'enregistrement TDI en Belgique. Rapport annuel : année d'enregistrement 2018. Bruxelles : Sciensano.

et de cannabis (environ 56 % et 27 % respectivement pour l'ensemble des deux régions francophones), et il avoisine les niveaux de prévalence des autres drogues illégales (ecstasy, cocaïne, LSD...). La majorité des adolescents qui ont consommé du N₂O ne l'ont fait qu'une ou deux fois, ce qui suggère que l'usage de ce produit est plutôt occasionnel et opportuniste. Mais une poignée de jeunes semble en avoir consommé plus régulièrement.

Au niveau du **centre Antipoisons belge**¹¹, les appels faisant mention de cas d'exposition au N₂O sont rares, mais en légère augmentation : 2 en 2016, 5 en 2017 et 9 en 2018. L'**indicateur des demandes de traitement** (TDI) confirme quant à lui que l'usage d'inhalants volatiles engendre rarement des prises en charge dans les services spécialisés en assuétudes ou dans les hôpitaux. En effet, les inhalants ne sont mentionnés comme produits problématiques que dans 0,2 % des épisodes de traitement enregistrés en Belgique de 2015 à 2018¹², soit 50 à 70 cas par an (Antoine, 2019¹³).

Perspectives

L'usage de N₂O semble être en augmentation en Belgique, quoiqu'il reste peu répandu comparativement à celui d'autres substances et à ce que l'on observe dans d'autres pays. Selon les données disponibles, malgré la disponibilité et la légalité du produit, les adolescents ne semblent pas y être les plus exposés, puisque ce sont surtout des jeunes majeurs qui rapportent en avoir consommés. La plupart des personnes qui en ont consommé l'ont fait de manière expérimentale ou occasionnelle, l'usage régulier étant exceptionnel.

Face à l'augmentation des traces d'usage dans l'espace public, des inquiétudes ont émergé et certaines communes ont pris des mesures (via une adaptation du règlement général de police) de manière à restreindre la vente des capsules à chantilly aux mineurs d'âge ou afin de pouvoir verbaliser l'usage dans l'espace public. Des restrictions locales ou nationales n'auront probablement qu'un faible impact sur la disponibilité du produit, dans la mesure où il restera accessible dans les communes ou pays voisins, via une commande sur Internet, ou encore via un achat par un pair majeur. Et sanctionner l'usage dans l'espace public ne fera que le pousser dans la clandestinité, ce qui est généralement contre-productif. Étant donné 1) le niveau de prévalence de consommation relativement bas ; 2) le type d'usage qui en est généralement fait (occasionnel et récréatif) ; 3) le faible pouvoir addictif du produit ; et 4) sa faible dangerosité pour autant qu'il soit consommé adéquatement, il ne paraît pas opportun d'en interdire l'usage ou d'en restreindre excessivement l'accessibilité. En revanche, il est important d'informer préventivement les consommateurs, en particulier les jeunes, sur les risques liés à la consommation de ce produit et sur les moyens de les minimiser. ■

Tableau 2. Fréquence d'usage de N₂O (exprimée en nombre de jours) au cours de la vie chez les élèves de l'enseignement secondaire supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par région, 2018

	FWB	Wallonie	Bruxelles
Jamais	96,8 %	96,62 %	97,21 %
1 à 2 jours	2,0 %	2,06 %	1,55 %
3 à 9 jours	0,9 %	0,97 %	0,45 %
10 à 29 jours	0,3 %	0,17 %	0,78 %
30 jours ou +	0,1 %	0,18 %	0,02 %

Source : Comportements, santé et bien-être des élèves - Enquête HBSC 2018 en Fédération Wallonie-Bruxelles - Sipes (École de Santé Publique - ULB).

Jeunesse, stigmatisation, errance

> Sabine Gilis, Nadja Asbl, centre de documentation



L'errance sous le prisme des addictions

François CHOBEAUX, D. TOUZEAU

In *Le courrier des addictions*, vol. 20, n° 2 (Avril-mai-juin 2018), pp. 5-7

En ligne : [www.edimark.fr\[...\]](http://www.edimark.fr[...])

Travailleur social et socio-anthropologue de l'adolescence et de la jeunesse, François Chobeaux s'intéresse plus particulièrement aux prises de risques, aux marginalités, à l'errance, aux addictions, aux conduites de santé et aux socialisations des jeunes. Sa réflexion s'inscrit dans le courant de la sociologie interactionniste, selon laquelle les individus sont mus par des logiques et des rationalités, et s'appuie notamment sur les travaux du réseau national « Jeunes en errance », qu'il est chargé d'animer après avoir été pilote d'expérimentations de terrain avec ces jeunes, et ce depuis 1991.



TAPAJ – Travail alternatif avec paiement à la journée, un contingency management à la française ?

Jean-Michel DELILE, Jean-Hugues MORALES, Karine BERTRAND, et al.

In *Alcoologie et addictologie*, Vol. 40, n° 3 (Septembre 2018), pp. 252-260

TAPAJ (Travail alternatif avec paiement à la journée) est un moyen innovant d'aider des jeunes de la rue, usagers d'alcool et de drogues, grâce à la proposition d'un emploi « bas-seuil », sans aucun prérequis, et payable en argent liquide à la fin de la journée. Cette approche de réduction des risques (RDR) développe un nouveau modèle de contingency management (CM – management des contingences) où l'on soutient la dynamique des personnes par des renforcements positifs (pas des punitions...), mais dans la poursuite d'objectifs qu'elles ont elles-mêmes définis et non dans la conformité à un programme de soins préétabli. (...)

L'OBSERVATOIRE,

Les préjugés ne sont pas inoffensifs

n° 91 (avril - mai - juin 2017).

En ligne : [www.revueobservatoire.bef\[...\]](http://www.revueobservatoire.bef[...])

Stéréotypes, préjugés et autres formes de représentations erronées et réductrices génèrent de la discrimination et de l'exclusion, mais elles créent également des incompréhensions dans la relation d'aide et des fêlures dans le vivre ensemble, affectent l'estime de soi des personnes qui en font l'objet, etc. Comment fonctionnent-ils ? Quelles sont leurs causes ? Par quels moyens les déconstruire ?

Voir en particulier :

Une jeunesse stigmatisée... et dualisée de Bernard DE VOS, p. 48-49.

De la prise de parole au projet

L'AMO Basse Sambre propose un focus sur l'image des jeunes.

Colette LECLERCQ, Marc LAGNEAUX, Esteban LEBRON, et al.



**Dans les tripes de la drogue et de la violence.
Mieux comprendre ces jeunes**

M. FALARDEAU

Presses de l'Université du Québec, 2014, 225 p. (Problèmes sociaux & interventions sociales)

L'auteure a interviewé une trentaine de jeunes, âgés de 15 à 25 ans, issus de la rue, d'un centre jeunesse et d'un établissement de détention. Ils avaient tous déjà consommé ou surconsommé des produits psychoactifs prohibés et posé des gestes violents envers une autre personne. Dans cet ouvrage, l'auteure nous (...) fait découvrir leur vécu (...) Elle propose des pistes d'action basées sur les données recueillies auprès des jeunes, sur l'opinion d'experts et sur sa propre expérience.

Cheminevements biographiques et repères de socialisation.

Une recherche auprès de jeunes placés en IPPJ

C. REMACLE., A. JASPART, D. DE FRAENE
In *Journal du droit des jeunes*, n° 332 (2014), pp. 4-12

En 2011-2012, des chercheurs du Centre de Recherches Criminologiques de l'ULB sont partis à la rencontre de jeunes qui font l'objet d'un placement en IPPJ pour les interroger sur leur parcours de vie. L'idée était de dépasser le temps d'arrêt d'une mesure pour appréhender la perception que les jeunes ont de leur parcours social et protectionnel. Quatre grandes

trajectoires se sont ainsi dessinées, très intéressantes pour comprendre les réalités vécues par ces jeunes et la perception qu'ils ont du monde qui les entoure.

Le 'faire avec' les mineurs délinquants dans l'action éducative

M. BOTBOL, L. H. CHOQUET

In *Les jeunes et la loi. Nouvelles transgressions ? Nouvelles pratiques ?* Paris : Éd. L'Harmattan, 2010, pp. 111-119 (Criminologie)

Avec l'objectif de faire apparaître les limites du modèle psychothérapeutique traditionnel dans le traitement des sujets que leur fragilité narcissique contraint à utiliser l'agir pour réguler leur vie psychique, l'accent est mis sur un abord individualisé du mineur délinquant à partir du dégagement d'un « espace tiers » ancré dans le quotidien et le vivre-ensemble, plutôt que dans un face à face étroitement intersubjectif.

Jeunes en errance et addictions

François CHOBEAUX, Marie-Xavière AUBERTIN
CEMEA, 2013, 113 p.

En ligne : [jeunes-en-errance.cemea.asso.fr\[...\]](http://jeunes-en-errance.cemea.asso.fr[...])

La recherche présentée ici a été clairement centrée sur les jeunes dits en « errance active », qui revendiquent leur statut de marginalité en affirmant avoir choisi ce mode de vie dans une démarche de mise en cohérence entre leurs pensées et leurs actes. Certains de ces jeunes sont très visibles par leurs choix vestimentaires, leurs comportements en public, les chiens qui les accompagnent... Ils se disent et on les dits zonards, punks, punks à chiens, travelers... D'autres sont nettement moins visibles, plus discrets, du moins durant la période où ils rejoignent peu à peu ce premier public...

Géographie de la désobéissance

Drogues/Santé/Prévention, n° 83, automne 2018

En ligne sur : www.prospective-jeunesse.be

Que signifie « sortir du cadre » ? Quand désobéir se justifie-t-il ? Et que consacre cette insoumission ? Ce numéro vous emmène à un procès pour prescription de méthadone, à une manifestation spontanée d'adolescents en shorts, dans les recoins d'une salle de consommation à moindre risque, d'un cannabis social club et à la fête de famille où l'ado boit sa première coupe. Bref, nous vous proposons des témoignages où la désobéissance se fait - consciemment ou non - politique.

Défier l'autorité sert aussi à se définir soi-même, par rapport aux hiérarchies instituées. Sylvie Ayrat et Yves Raibaud décortiquent comment les conditionnements de notre société patriarcale poussent les garçons à s'imposer à l'école par la transgression. La marginalité assumée caractérise les jeunes zonards. Tristana Pimor les a croqués avec finesse et bienveillance dans sa recherche « Zonards. Une famille de rue », dont nous avons résumé quelques enseignements.

Asbl NADJA

56 rue Souverain Pont
4000 LIÈGE
04 223 0119
www.nadja-asbl.be

Base de données en ligne
www.nadja-asbl.be/PMB/opac_css/

Un trimestriel pour interroger sous des regards différents les thèmes liés aux usages de drogues, la promotion de la santé et les politiques et pratiques sociales en matière de jeunesse.

Retrouvez tous les numéros sur le site :

www.prospective-jeunesse.be

Prospective Jeunesse

Drogues
Santé
Prévention

Milieux de vie

- Famille et parentalité (n^{os} 22, 24, 42, 43, 44, 49)
- L'école (n^{os} 3, 4, 6, 25, 29, 55, 57, 64, 67, 77-78)
- La fête (n^o 35)
- Le monde du travail (n^o 26)
- La prison (n^{os} 13, 16, 40, 65)
- Milieu du sport (n^o 53)

Produits et leurs effets

- Plaisir (n^{os} 7, 8, 9, 10)
- Dépendance (n^o 39)
- Drogues de synthèse (n^{os} 14-15)
- Cannabis (n^{os} 18, 20, 21, 72)
- Alcool (n^o 32)
- Tabac (n^o 33)
- Alicaments (n^o 19)
- Ordinateur et internet (n^{os} 47, 69, 58, 77-78)
- Amour (n^o 48)

Pratiques professionnelles

- Promotion de la santé (n^{os} 31, 34, 56, 61, 71, 73, 77-78, 82)
- Pratiques de prévention (n^{os} 31, 50-51, 59, 60, 63, 70, 80)
- Réduction des Risques (n^{os} 27, 28, 54, 79)
- EVRAS (n^o 76)
- Représentations (n^o 46, 84, 85)
- Secret professionnel (n^o 23)
- Travail en réseau (n^{os} 45, 66)
- Soins aux usagers (n^{os} 41, 52)
- Participation (n^{os} 67, 68)

Contextes d'usage

- La loi et la répression judiciaire (n^{os} 1, 2, 38, 65, 72, 79)
- Pauvreté, marginalité et exclusion (n^{os} 11, 12, 36, 37)
- Culture et consommation (n^{os} 5, 17, 30, 58, 62, 77-78, 81, 83)

ABONNEMENT ANNUEL gratuit ou de soutien

Prix au numéro : 4 euros *Frais d'envoi compris*

Numéro de compte bancaire : BE04 2100 5099 0831

Formulaire d'abonnement ou de commande au numéro

Institution

Nom Prénom

Téléphone Courriel

Adresse de livraison

Rue Numéro

Code postal Ville

Pays

Type d'abonnement (entourez votre choix)

L'abonnement est gratuit

Toutefois vous pouvez souscrire à un abonnement de soutien (24 euros)

- Je désire souscrire à un abonnement de soutien oui non

- Je souhaite une facture oui non

Commande au numéro Nombre désiré et numéros

Date Signature

Prospective Jeunesse

Drogues
Santé
Prévention

88

Périodique trimestriel
octobre-décembre 2019

Prospective Jeunesse, Drogues | Santé | Prévention
est un trimestriel lancé en décembre 1996.

Lieu interdisciplinaire de réflexion, de formation et d'échange d'expériences,
d'idées, de points de vue, cette revue interroge sous des regards différents des thèmes
liés aux usages de drogues, à la promotion de la santé et aux politiques
et pratiques sociales en matière de jeunesse.

Chaque numéro aborde un thème particulier.

Celui-ci est consacré à Des jeunes extra-ordinaires. Focus sur l'Aide à la jeunesse.

Pour consulter les sommaires des numéros parus ou
contacter l'équipe de rédaction, visitez le site :

www.prospective-jeunesse.be

Avec
le soutien de la



Wallonie

Avec le soutien de la Région Wallonne
et agréé par la Commission communautaire française
de la région de Bruxelles-Capitale

